

Réunion du Conseil municipal du 17 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 17 février, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire, à la salle des fêtes de Peyrilles, sous la présidence de Monsieur MAGOT Stéphane, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 7 février 2022

Présents : BESSIERES Eric, COSTES Martine, DAVID Céline, DELPECH David, DESCAMP Muriel, DESMARTIN Yan, DEVIERS Eliette, FRANCOUAL Valérie, GUITOU Jean-Marc, MAGOT Stéphane, PAGES Elisabeth constituant l'intégralité des membres en exercice.

Absents : Néant.

Madame DEVIERS Eliette a été élue secrétaire de séance.

- Validation PV séance précédente
- Décisions prises par délégation
- Fixation de durée des amortissements (extensions de réseaux)
- Vente de parcelle (H 1658)
- Modification des statuts de la CCQB (prise de compétence santé)
- Point sur les projets 2022
- Questions diverses



Délibérations 2022-001 à 2022-003

- Validation du procès verbal de la séance précédente

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 novembre 2021. Le procès-verbal est adopté.

- Décisions prises par délégation

Monsieur le Maire porte à connaissance du Conseil municipal les décisions dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées par délibération du conseil municipal du 25 mai 2020.

- Reprise d'un mur de soutènement au château (20 ml, 34 m² en béton banché) : 6540,00 € HT (7848,00 TTC) attribuée SAS Moulène de Lavercantière
- Fabrication et pose d'une porte à l'église du Dégagnazès : 7720 € (TVA non applicable) attribuées à Menuiserie TERRIE Florent de Peyrilles

- Fixation de durée des amortissements (extensions de réseaux)

Délibération 2022-001 : Fixation de durée d'amortissement

Monsieur le Maire précise que les extensions de réseaux destinées à viabiliser les terrains constructibles sont généralement réalisées par des syndicats gestionnaires mais qu'une participation financière de la commune peut être appelée.

L'imputation comptable de ces dépenses s'effectue au compte 2041582 qui est amortissable, il convient donc de fixer une durée d'amortissement des biens concernés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

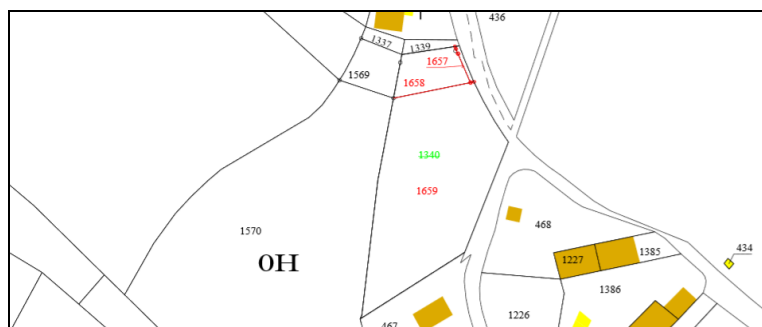
- décide de fixer à 20 ans la durée d'amortissement des dépenses imputées au compte 2041582

- Vente de parcelle (H 1658)

Délibération 2022-002 : Vente de terrain (parcelle H 1658)

Monsieur le Maire rappelle que lors de l'achat de la parcelle H 1340 par la commune à Mme Escande, il a été convenu la rétrocession au prix d'achat d'une partie de celle-ci à Mme Marie Christine Brachet (née Chantepie), riveraine, afin de permettre une transformation future du mur de soutènement de son terrain d'habitation.

Un document d'arpentage a été dressé en ce sens, à la charge des acquéreurs, afin de détacher une parcelle d'une contenance de 2 ares 11 centiares référencée au cadastre sous le numéro H 1658.



La parcelle H 1340, d'une contenance de 16 ares 62 centiares a été acquise pour un montant de 12000 € soit 7,22 € le m².

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la cession de la parcelle H 1658 d'une contenance de 2 ares 11 centiares à Mme Marie Christine Brachet (née Chantepie) pour un montant de 1520 € soit 7,22 € le m².
 - autorise Monsieur le Maire à toutes démarches et signatures utiles
- Modifications des statuts de la CCQB (prise de compétence santé)

Lors de la séance du 13 octobre 2021, au titre des questions diverses et suite à l'information de la cessation d'activité d'un dentiste et d'un médecin généraliste de Gourdon, le Conseil communautaire a délibéré à l'unanimité pour souligner toute l'importance que revêt le maintien des professionnels de santé et l'offre de soins de proximité pour rester un territoire attractif.

Plusieurs projets et actions ont été évoquées et approuvés par le Conseil communautaire, parmi lesquels la création d'un pôle santé autour du cabinet médical de la Croix d'Orsal mis en vente par la SCI Bouriane Médical ; lancer un plan de communication au niveau national et international pour attirer de nouveaux médecins ; établir un partenariat avec l'ARS et la CPAM pour mettre en place un accompagnement des professionnels de santé locaux dans leur pratique professionnelle et réfléchir à l'élaboration d'un projet de santé.

Depuis lors une Commission communautaire santé s'est réunie le 15 novembre 2021 et a reçu des représentants de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et de la CPAM pour échanger sur les prérequis pour mener à bien le projet communautaire de création d'un pôle santé.

L'ARS et la CPAM ont ainsi souligné que Quercy-Bouriane était une zone blanche à l'échelle du Département en matière de Maison pluriprofessionnelles de santé. Ils sont donc tout particulièrement intéressés par le projet de pôle santé communautaire et ont proposé

d'organiser une réunion avec les professionnels du territoire pour initier le lancement d'un projet pluriprofessionnel de santé.

Par ailleurs des négociations ont été lancées avec la SCI Bouriane Médical pour l'acquisition du cabinet médical, ainsi qu'avec la SCI LOUBIE, propriétaire du terrain adjacent.

Considérant le stade d'avancement de ces actions, et afin de pouvoir passer en phase opérationnelle il convient de doter la Communauté de Communes Quercy-Bouriane de la compétence santé et de modifier ses statuts en conséquence.

Délibération 2022-003 : Modification des statuts de la communauté de communes Quercy-Bouriane, compétence « santé »

Vu l'article L 5211-20 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2021-172 du 8 décembre 2021 portant modification des statuts communautaires pour doter la Communauté de Communes Quercy-Bouriane de la compétence « santé ».,

Il est proposé au Conseil municipal de valider la modification des statuts de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane comme suit :

Ajouter au chapitre des compétences optionnelles au titre de l'action sociale une nouvelle la compétence santé ainsi libellée :

« En matière de santé :

Renforcer l'offre de santé sur le territoire de la Communauté de Communes par :

-création et gestion de maison de santé pluriprofessionnelles ou dont la gestion sera assurée par une Société Interprofessionnelles de Soins Ambulatoires ou toute autre structure juridique regroupant les professionnels de santé,

-création et gestion de centres intercommunaux de santé,

-accompagnement financier en faveur des communes membres de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane par le biais d'attribution de fonds de concours pour toutes actions de construction, d'acquisition, d'aménagement, d'équipement ou de gestion immobilière et locative visant à favoriser le maintien ou l'installation de professionnels de santé,

-toutes actions de communication et de promotion du territoire favorisant l'installation de professionnel de santé,

-toutes actions partenariales de soutien et d'accompagnement des professionnels de santé notamment visant à créer des regroupements professionnels pluridisciplinaires. »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'ajout d'une compétence communautaire optionnelle « santé » telle que libellée ci-dessus

• Point sur les travaux en cours et projets 2022

Ancienne école de jeunes filles : Le SDAIL prépare une convention relative à une mission complète d'accompagnement de la commune pour mener à bien le projet de restructuration de ces logements communaux. Cette convention, ainsi que l'estimation du coût de l'opération affiné seront présentées lors du prochain conseil municipal et intégrés au budget primitif 2022 qui sera mis au vote lors de la même séance.

Château : Les travaux de reconstruction par l'entreprise Moulène de la partie du mur d'enceinte écroulée sont en cours. L'employé communal réalisera le parement en pierre dans la foulée, il sera nécessaire de trouver de la pierre à bâtir car la quantité de pierres récupérées se révèle insuffisante.

Eglise du Dégagnazès : David Delpech fait le compte rendu d'une rencontre qui s'est tenue au Dégagnazès le 11 février avec Mme Bergougnoux, architecte du patrimoine. Lors d'une prochaine réunion programmée avec la DRAC, il conviendra de définir précisément la mission qui pourrait lui être confiée afin de réaliser les travaux de remplacement de la charpente et de la couverture de la nef de l'église.

Adressage communal : Le projet de nommage des voies a été transmis au SDAIL afin d'être intégré dans un logiciel de cartographie et de générer le fichier des logements dont il conviendra de vérifier l'exhaustivité ainsi que les localisations précises (points métriques). David Delpech rappelle qu'il reste à nommer les rues et places du bourg, des propositions sont examinées en séance afin de répondre aux attentes du SDAIL tout en précisant que certains noms pourront être changés avant la fin de l'opération. Une consultation de la population limitée du bourg afin de soumettre ces propositions pourrait être réalisée sous forme de courrier.

Communication : Muriel Descamp et Céline David font part du bon avancement du contenu du site internet que le CDGFPT46 doit réaliser. Un livret d'accueil des nouveaux arrivants est lui aussi en cours l'élaboration, il reprendra de nombreuses informations du site. L'implication bénévole de Réjane Edouard est saluée par tous car cela a permis de faire avancer rapidement ce projet et d'assurer une mise en ligne avant l'été.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00